



RÈGLEMENT 546-2023 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son règlement 534-2023 modifiant son règlement 447-2007 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens et services de la Municipalité;

ATTENDU QUE les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier à nouveau ledit règlement afin d'y ajouter des annexes selon le département de service et y ajuster les tarifs;

ATTENDU QU'un avis de motion, a été donné lors de la session ordinaire tenue le 5 décembre 2023 et qu'un projet de règlement y a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Il est, par le présent règlement, décrété le paiement des tarifs suivants en contrepartie de la fourniture ou de l'utilisation des biens ou des services mentionnés aux annexes suivantes :

Annexe A : Tarification Administration

Annexe B : Tarification Voirie

Annexe C : Tarification Urbanisme

Annexe D : Tarification Incendie

ARTICLE 2.

La fourniture d'un bien ou d'un service qui n'est pas mentionné dans l'article précédent est facturée au coût réel sauf si le tarif est déjà fixé par une loi, un règlement provincial, fédéral ou municipal, ou décret

ARTICLE 3.

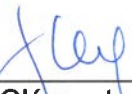
Les tarifs décrétés aux termes du présent règlement sont payables dès la livraison du bien ou du service requis à moins d'indication contraire.

ARTICLE 4.


Le présent règlement vient abroger le *règlement numéro 534-2023 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité*.

ARTICLE 5.

Le présent règlement entre à vigueur conformément à la loi.



Julie Clément
Directrice générale et
Greffière-trésorière



Annick Corbeil,
Maire

Avis de motion :	5 décembre 2023
Dépôt projet :	5 décembre 2023
Adoption :	19 décembre 2023
Publication :	20 décembre 2023